

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

**Mémoire sur le projet de valorisation des matières
dangereuses résiduelles à Contrecoeur par
Triumvirate Environmental**

Présenté par : Catherine Rondeau

Citoyenne de Contrecoeur

2024-10-17

I. Introduction

Le 4 juin dernier se tenait la première séance d'information au public en lien avec le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur par Triumvirate Environmental.

Rapidement, lors de cette présentation, des zones grises étaient évidentes. Plusieurs éléments restaient à éclaircir.

J'ai donc transmis au ministre responsable de l'environnement une demande d'examen public au regard de ce projet, ce qui a été mis sur pied.

Après avoir assisté à la première partie de l'audience publique les 24 et 25 septembre dernier, après avoir entendu les nombreuses questions du public et de la commission, ma position face au projet demeure la même.

Ce projet ne devrait pas aller de l'avant dans sa forme actuelle.

II. Incertitude entourant le projet

A. Nouvelle technologie

Le procédé de récupération des substances organiques, appelées désorption thermique anaérobie est connu, mais encore inexistant au Québec.

L'étude de risque qui nous a été présenté repose donc sur des modélisations et des hypothèses. Il y a absence de données probantes, de données réelles sur les impacts du procédé proposé.

L'instigateur du projet lui-même nous indique, lors de la séance du 24 septembre 2024 ne pas avoir été en mesure d'obtenir de l'information en provenance des sites utilisant déjà ce procédé ailleurs dans le monde :

« Alors, on a regardé avec l'entreprise, le fournisseur, pour voir des données pour des autres sites. L'information n'a pas été communiquée vers nous. On n'a pas... on n'a pas eu accès à ces informations-là sur les rejets spécifiquement de ces tierces parties là. On a fait... j'ai fait des recherches puis je n'ai pas rien pu rien obtenir malheureusement [...] Mais donc, j'ai... on n'a pas pu obtenir de données précises des émissions qui sortent des autres unités. ».

Il poursuit en spécifiant la chose suivante : « Par contre, ce qu'on sait, c'est que ces sites-là sont en opération depuis longtemps et on a fait des recherches et on n'a pas trouvé des indices... des indications de non-conformité avec la réglementation dans la juridiction dans lequel ils sont situés. Surtout aux États-Unis... ».

Questionné sur les informations obtenues par le fournisseur, il complète avec la réponse suivante : « Il n'avait pas d'information sur la performance des unités, parce que lui vend l'équipement, il vend l'équipement avec des garanties de performance, mais l'opération de ces unités-là n'est pas dans son domaine d'activités. Alors, c'est des tierces parties, ils ne partagent pas nécessairement leur information. Alors, je n'ai pas... je ne l'ai pas.

Une étude d'impact sérieuse aurait dû comprendre des données réelles. Ce procédé est nouveau au Québec, mais est bel et bien existant ailleurs. Un historique est donc disponible et ces données ont été écartées de l'étude. Cela ne signifie pas que les données réelles auraient mis au jour un enjeu. Il m'est toutefois inconcevable que ce projet puisse être recommandé au ministre responsable de l'environnement sans ce complément d'information qui serait factuel. De plus, le fait que l'initiateur mentionne ne pas avoir

trouvé d'indication de non-conformité en lien avec la juridiction dans laquelle les sites sont situés n'est pas un gage de qualité. Nous savons tous que chaque pays gère les dossiers environnementaux de manière différente et que tous ne sont pas des ambassadeurs en ce domaine, particulièrement aux États-Unis.

B. Qualité de l'air

La ville de Contrecoeur est confrontée à une préoccupation grandissante : la qualité de l'air. Les dernières données connues datent de 2016. Déjà à l'époque, la Santé publique avait émis des recommandations auprès de l'entreprise Arcelor Mital de même qu'auprès du ministère de l'Environnement en termes de respect de la réglementation et de suivis environnementaux. Malgré cela, il nous a été confirmé par le ministère de l'Environnement qu'aucune donnée plus récente n'était disponible. Des concentrations initiales par défaut ont donc été fournies à l'initiateur afin qu'il puisse évaluer son impact sur la situation. Rappelons-nous que l'initiateur n'avait pas de données réelles en lien avec le procédé. Voici donc l'équation :

Une hypothèse + Une concentration initiale par défaut = une grande incertitude

Loin d'être une experte en environnement, je peux tous les jours observer l'impact des usines déjà présentes à Contrecoeur sur la qualité de l'air de par la propreté des meubles de jardin, des cadrages de fenêtres, des voitures... Rapidement, de la saleté et des particules brunâtre ou rougeâtre s'accumulent. Déjà en 2016, des recommandations avaient dû être émises. Depuis, le déboisement s'est poursuivi pour laisser place à de nouveaux quartiers résidentiels, réduisant par le fait même le filtre naturel entre les usines et les résidences. Il est certain que la situation ne peut qu'avoir empiré. Quel sera l'impact sur la santé de la population à long terme?

Comment pourrait-il être socialement acceptable d'autoriser l'installation d'un nouveau procédé dans le contexte suivant quant à la qualité de l'air :

- Nouveau procédé peu documenté;
- Population déjà inquiète face à la qualité de l'air;
- Qualité de l'air actuelle ayant déjà un impact sur notre qualité de vie;
- Des recommandations ont été émises en 2016;
- Aucun autre résultat n'a été partagé depuis à la population;
- Sans oublier qu'une école primaire sera installée à proximité selon les plans actuels.

III. Conclusion

Encore une fois, je ne suis pas une scientifique. Je ne suis qu'une humble citoyenne inquiète qui a décidé de s'impliquer dans le processus jusqu'au bout puisque j'ai la certitude que d'autoriser ce projet à l'heure actuelle, reviendrait à signer un chèque en blanc.

Je terminerais en vous laissant sur quelques extraits entendus lors des audiences qui traduit bien l'incertitude générale entourant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur par Triumvirate Environmental :

« Peut-être que oui, peut-être que non »;

« Il me semble »;

« Je l'ai mal écrit »;

« On a présumé »;

« Je ne peux pas m'avancer »;

« Difficulté à m'avancer »;

« On espère »;

En terminant, j'ai confiance au BAPE pour effectuer une étude approfondie, exhaustive et rigoureuse. J'espère que le ministre responsable de l'environnement aura le courage de prendre les bonnes décisions suivant les recommandations reçues.

Me concernant, j'aurai la conscience tranquille d'avoir effectué mon devoir de citoyenne au meilleur de mes compétences.